

**Séance du 24 janvier 2023**

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace de la Tuilerie à Giromagny, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ANDERHUEBER, Président.

**Nombre de conseillers**  
En exercice : 42  
Présents : 30  
Absents : 12  
dont suppléés : 0  
dont représentés : 5  
Votes pour : 35  
Votes contre : 0  
Abstention : 0  
Suffrages exprimés : 35

**Titulaires présents :** M. AERENS, L. AFFHOLDER, J-L. ANDERHUEBER, O. BAZIN, R. BEGUE, J-P. BRINGARD, L. BROS-ZELLER, C. CANAL, J. CHIPAUX, C. CODDET, A. DOYEN, A. FENDELEUR, A. FESSLER, J. GROSCLAUDE, P. GUIGON, E. HOTZ, J-M. HUGARD, M. JACQUEY, P. LACREUSE, M. LEGUILLON, G. MICLO, S. MOREL, A. NAWROT, E. PARROT, C. PARTY, A-S. PEUREUX-DEMANGELLE, J-L. SALORT, G. TRAVERS, D. VALLVERDU, A. ZIEGLER

**Pouvoirs :** C. LESOU à J. CHIPAUX, C. CONILH-NOBLAT à E. PARROT, M-J. CHASSIGNET à G. TRAVERS, P. MIESCH à J-L. ANDERHUEBER, F. MONCHABLON à G. MICLO

**Date de la convocation**  
16/01/2023

**Secrétaire de séance :** E. PARROT

**Date de publication**  
30/01/2023

**Délibération n° 001-2023**

**Objet :** Désignation du secrétaire de séance

Vu

- le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L5211-1 et L2121-15,

Monsieur le Président invite les membres du conseil communautaire à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**PROCEDE** à la désignation par un vote à main levée,

**DESIGNE** Monsieur Éric PARROT, pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,

  
Jean-Luc ANDERHUEBER



Le secrétaire de séance,

  
Éric PARROT